

CONTRÔLE SUR PIECES DE L'EHPAD RESIDENCE PREVALLON

Octobre 2024

TABLEAU DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DÉFINITIVES

Ecart/ Remarques	Gouvernance/ RH/ GDR	N° Prescription/ Recommandation	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Ecart_01	1 - Gouvernance	Prescription_01	Elaborer un projet d'établissement afin de se mettre en conformité avec l'article L311-8 du CASF.	12 mois	Projet d'établissement
Ecart_02	1 - Gouvernance	Prescription_02	Veiller à respecter les dispositions réglementaires (article D311-5 du CASF) applicables depuis le 1er janvier 2023 issues du décret n°2022-688 du 25 avril 2022 en matière de composition du conseil de la vie sociale.	12 mois	Décision instituant le CVS
Ecart_03	1 - Gouvernance	Prescription_03	Veiller à respecter les dispositions réglementaires (article D311-16 du CASF) en matière de fréquence de réunion du conseil de la vie sociale	12 mois	Relevés de conclusion du conseil de la vie sociale.
Ecart_05	1 - Gouvernance	Prescription_05	Actualiser le règlement de fonctionnement afin d'être en conformité avec la réglementation (article R311-33 du CASF).	3 mois	Règlement de fonctionnement
Ecart_06	1 - Gouvernance	Prescription_06	Lancer une réflexion portant sur l'augmentation nécessaire du temps de travail du médecin coordonnateur afin de l'adapter au nombre de résidents accueillis, dans le respect de la réglementation (article D312-156 du CASF).	12 mois	Le cas échéant, contrat ou avenant au contrat de travail du médecin coordonnateur
Ecart_08	2 -Ressources Humaines	Prescription_08	Mettre en place une organisation permettant de s'assurer de la présence de personnel aide-soignant la nuit afin de garantir la sécurité et la qualité de prise en charge des résidents (art L311-3 al 1 du CASF).	3 mois	Qualifications prouvées des agents intervenant la nuit
Remarques 10, 11, 12, 13 et 14	3 - Gestion des risques	Prescription_09	Améliorer le dispositif de gestion des risques en : <ul style="list-style-type: none"> • Intégrant dans la procédure de gestion des événements indésirables les définitions d'EI, d'EIG et d'EIGS ; • Mettant en place un dispositif de recueil, de traitement et d'analyse des réclamations des résidents et des familles formalisé et opérationnel en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS ; 	12 mois	Procédure de gestion des événements indésirables mise à jour

			<ul style="list-style-type: none"> • Elaborant un plan de formation continue du personnel de l'établissement dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS ; • Mettant en place au sein de l'établissement une formation spécifique portant sur la thématique de la maltraitance et associant professionnels de l'établissement, bénévoles et intervenants libéraux en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS « Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et la lutte contre la maltraitance - Décembre 2008 » ; • Complétant le dispositif d'analyse des pratiques professionnelles au sein de l'établissement par la participation d'un intervenant extérieur à l'EHPAD et en intégrant le dispositif dans la politique de gestion de la qualité et des risques de l'établissement dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS. 	<p>Procédure de gestion des réclamations</p> <p>Plan de formation réalisé 2024 et prévisionnel 2025</p> <p>Plan de formation réalisé 2024 et prévisionnel 2025</p> <p>Dispositif mis en place</p>
Remarque_01, 04 et 05	1 - Gouvernance	Recommandation_01	Elaborer une fiche de poste datée et signée pour le médecin coordonnateur, afin de formaliser les missions de celui-ci.	
Remarque_02	1 - Gouvernance	Recommandation_02	Elaborer un calendrier des astreintes détaillé afin de s'assurer de la continuité de la fonction de direction.	
Remarque_03	1 - Gouvernance	Recommandation_03	Formaliser les décisions prises par la direction et les diffuser	
Remarque_06	2 -Ressources Humaines	Recommandation_04	Elaborer une procédure d'accueil et d'accompagnement des nouveaux personnels et des remplaçants afin de faciliter leur intégration au sein de l'établissement et leur adaptation aux résidents, dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS.	
Remarque_08	2 -Ressources Humaines	Recommandation_06	S'inscrire dans une démarche proactive pour renforcer la qualité de l'accompagnement des résidents la nuit, en interne ou en vous appuyant sur un dispositif mutualisé déjà existant ou en mettant en place un dispositif mutualisé ad hoc avec d'autres EHPAD.	
Remarque_09	2 -Ressources Humaines	Recommandation_07	Intégrer au plan de continuité de l'activité les modalités concrètes d'un fonctionnement en mode dégradé par une priorisation graduée des missions pour l'ensemble des fonctions selon les ressources disponibles.	